





Bordereau de signature

DEL2016_0147



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/10/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/10/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-10-04)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2016_ 0147

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 septembre 2016
L'an deux mille seize, le trente septembre, à 20h30

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 22 septembre 2016 s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de
M. VACHEZ, Maire de Noisiel*

PRÉSENTS : M. VACHEZ, Mme. NATALE (départ à 21h35), Mme DODOTE,
M.VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, Mme NEDJARI, M.RATOUCHE, M.BEAULIEU,
Mme BEAUMEL, Mme CAMARA, Mme JULIAN, M.FONTAINE, Mme DAGUILLANES,
M. MAYOULOU NIAMBA, Mme MONIER, M.NYA NJIKÉ, Mme COLLETTE, M.BARDET,
M.DRAMÉ, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI, M.NGYUEN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. DIOGO qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,
M. SANCHEZ qui a donné pouvoir à M.BARDET,
Mme TROQUIER qui a donné pouvoir à M.TIENG,
Mme ROTOMBE qui a donné pouvoir à Mme BOUHENNI,
M.CALAMITA qui a donné pouvoir à Mme COLLETTE,
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à Mme MONIER,
M.ROSENMANN qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M.DRAMÉ.
Mme NATALE qui a donné pouvoir à partir de 21h35 à Mme JULIAN.*

ABSENTS : Mme PELLICIOLI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.KAPLAN.

Le point n°10 de l'ordre du jour a été examiné après le point n°4.

**Point n° 6 : Attribution de subventions 2016 : affectation des provisions votées au Budget
Primitif 2016 et ajustement**

Acquitté en PREFECTURE le 04/10/2016

- suite DEL2016_

0147

portant sur l'attribution de subventions 2016 : affectation de provisions votées au budget primitif 2016 et ajustement (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

VU l'adoption du Budget Primitif 2016 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 avril 2016,

VU l'attribution de subventions dans le cadre du Budget Primitif 2016 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 avril 2016,

CONSIDÉRANT que la délibération susvisée du Conseil Municipal du 8 avril 2016 relative à l'attribution de subventions pour l'année 2016, dans le cadre du Budget Primitif 2016, prévoit un certain nombre de provisions dans divers domaines, pour une affectation ultérieure sur l'exercice par voie de délibération, qu'il est ainsi proposé de procéder à l'affectation partielle dans le domaine du sport, de la provision subventions exceptionnelles par l'attribution de deux subventions d'un montant global de 600 euros : l'une au *BADMINTON CLUB DE NOISIEL* à hauteur de 300 euros, et l'autre à l'*ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE GERARD DE NERVAL* à hauteur de 300 euros, suite à la participation de certains de leurs adhérents à des compétitions nationales et internationales qui ont entraîné des frais de fonctionnement supplémentaires,

CONSIDÉRANT en outre que la même délibération susvisée du Conseil Municipal du 8 avril 2016 attribue à l'Association *ADMR AIDOM EXPERT* une subvention de 302 euros, que suite au changement de sa dénomination, il convient de procéder aux ajustements conséquents et d'attribuer la dite subvention à *ADMR UNA'DOM*,

ENTENDU l'exposé de M.RATOUCHNIAK, Maire-adjoint chargé des Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de procéder à l'affectation de provisions de subventions exceptionnelles votées au Budget Primitif 2016 comme il suit :

	<i>BP 2016</i>	<i>Affectation DMI 2016</i>	<i>Proposition d'affectation au CM du 30/09/2016</i>	<i>VOTE</i>
Sport 67-6748/414				
Provision Subventions exceptionnelles	1067,00	Néant		
A.S. LYCEE GERARD DE NERVAL			300,00	
BADMINTON CLUB DE NOISIEL			300,00	

- suite DEL2016_ **0147**
portant sur l'attribution de subventions 2016 : affectation de provisions votées au budget primitif 2016 et ajustement
(3)

DÉCIDE de procéder à l'ajustement d'attribution de subventions 2016 comme il suit :

SECTEUR	IMPUTATION LIBELLE DE L'ATTRIBUTAIRE	BP 2016	Proposition n au CM du 30/09/2016	VOTE
Action Sociale Santé 65-6574/61	ADMR AIDOM EXPERT	302,00	- 302,00	
Action Sociale Santé 65-6574/61	ADMR UNA'DOM		302,00	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire




Daniel VACHEZ

<i>Transmis au représentant de l'Etat le</i>	<i>- 4 OCT. 2016</i>
<i>Publié le</i>	<i>- 4 OCT. 2016</i>

Acquitté en PREFECTURE le 04/10/2016